

Recours au Règlement—L'hon. Walter Baker

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je tiens à répéter à mon tour qu'il ne s'agit pas d'une simple question administrative de peu d'importance et qu'il semble exister des mécanismes pour en établir la légalité.

Cette question échappe à la Chambre des communes. Selon des référendums qui ont eu lieu un peu partout au Canada, de 75 à 80 p. 100 du public canadien s'intéresse de près à la question. Des manifestations ont également réuni des milliers de personnes; pourtant, la Chambre des communes est empêchée d'examiner la question à son tour. Je vous demande donc, madame le Président, compte tenu de la documentation qui vous est accessible et de l'importance qu'attachent à cette question non seulement les législateurs mais aussi les simples citoyens, de permettre que cette affaire soit renvoyée au comité pour un examen approfondi.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, c'est la première fois que cette disposition nouvelle du Règlement est examinée à la Chambre. Il faut qu'il soit bien compris que tous les députés qui siègent à ce comité espèrent que nous allons essayer de bonne foi de comprendre la portée de ces dispositions nouvelles.

Je ne suis pas d'avis que cette loi-ci s'appliquera de la même façon que les lois citées par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Cependant, je pense qu'il a présenté de bonne foi son argument. Je ne pense pas que la chose aille si loin, mais il importe de tenir compte de ce que le ministre a dit.

Il a dit qu'il y réfléchirait. D'accord il a conclu qu'il n'est pas obligé par le Règlement de renvoyer l'affaire au comité, mais peut-être bien qu'il le fera. J'espère qu'on ne profitera pas de la bonne foi qu'il a manifestée en déposant les lettres, par courtoisie envers la Chambre, pour essayer d'en tirer un précédent. J'espère que tous les députés s'efforceront d'envisager la chose de ce point de vue.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je ne parlerai pas très longuement parce qu'il s'est déjà dit beaucoup de choses à ce sujet. Le député qui m'a précédé a parlé de bonne foi, ce sur quoi je voudrais revenir. Si nous recourons au juridisme pour ne pas renvoyer une question très importante à un comité, question qui touche les Canadiens d'aussi près puisqu'il s'agit de l'accord portant sur les essais du missile de croisière, je pense que l'esprit d'entente qui s'est établi dans les travaux d'étude du comité va disparaître ou s'affaiblir grandement.

Les différences que j'ai remarquées entre notre Chambre et celle de Westminster sont des différences d'attitude, d'un côté la collaboration, de l'autre les tiraillements perpétuels.

• (1220)

J'ajouterai tout simplement qu'il faut renvoyer immédiatement l'affaire au comité. Prendre la chose en délibéré, attendre que dans deux mois les faits nous échappent ou qu'il soit trop tard pour agir, c'est mauvais pour la Chambre des communes. Je prie instamment le ministre de faire ce renvoi. Si nous avons adopté ces nouvelles règles, donné ces nouveaux pouvoirs aux comités, c'est afin qu'ils deviennent importants pour les députés de l'arrière-ban, au lieu d'être de simples lieux de travail

pour libéraux. Nous avons voulu que ces comités aient des pouvoirs et des moyens décisionnels qu'ils puissent prendre des initiatives. C'est pour cela que ce nouveau Règlement a été conçu et mis au point.

J'espère que le ministre va réexaminer la chose, qu'il renverra la question immédiatement au comité. Sinon le travail du comité spécial chargé de la réforme parlementaire sera sabordé, l'esprit d'entente n'aura rien donné.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai respectueusement proposé que la question soit réservée pour que le ministre, la présidence et tous les intéressés puissent vérifier la législation à cet égard. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) a laissé entendre que le ministre se pencherait sur la question, et ce, si j'ai bien compris, dans un délai raisonnable.

Même s'il est important d'examiner les dispositions du Règlement et de s'assurer assez rapidement qu'elles produisent le résultat voulu, et c'est bien là le nœud de la question, je considère qu'il y a deux raisons de réserver aujourd'hui la question pour qu'elle puisse être étudiée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) si la présidence est d'accord. Étant moi-même à l'origine de ce rappel au Règlement, j'approuverais certainement que nous procédions ainsi. Comme nous nous engageons dans une entreprise encore inédite avec ce nouveau Règlement, il n'y a peut-être pas lieu de statuer tout de suite sur son application relativement à cette question.

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, c'est la souveraineté canadienne qui est en jeu ici. Il s'agit en l'occurrence de nos rapports avec une puissance étrangère et de l'influence que peut exercer la population canadienne, par l'entremise de ses élus, sur les décisions prises à cet égard. Il serait très déconcertant, non seulement pour les milliers d'électeurs de Spadina qui m'ont fait part de leurs vues sur la question, mais pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, de se rendre compte que même le nouveau Règlement empêcherait le Parlement de se pencher sur un sujet aussi important. Des centaines et des centaines de milliers de Canadiens ont démontré, en exerçant leur droit de vote et en participant à des manifestations publiques, à quel point cette affaire leur tient à cœur. La question concerne la souveraineté du Canada, et j'ose espérer que les dispositions du Règlement ne nous empêcheront pas d'en débattre.

Mme le Président: Le député discute évidemment du fond de la question. Il n'a pas traité du rappel au Règlement. J'aurais dû l'interrompre mais j'attendais de voir s'il en viendrait à la motion d'ordre.

Les députés ont tout à fait raison. Le Règlement a été modifié et nous nous trouvons dans une situation nouvelle. Je crois que nous désirons tous réfléchir aux conséquences que peut avoir ce libellé.

Je suis portée à penser comme le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et tous les autres députés, je crois, que ces changements ont été apportés précisément pour donner aux députés plus d'occasions de discuter de ces questions au sein des comités.